

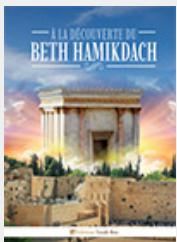


Traité Pessa'him

Michna 5 - Chapitre 7

זה נתמא הבשר, והחלב קיימן--אין זורק את הדם; נתמא החלב, והבשר קיימן--זורק את הדם. ובמוקדשין אין כן; אלא אף על פי שננתמא הבשר, והחלב קיימן--זורק את הדם.

Si la chair est devenue impure mais la graisse est restée valable, on ne doit pas asperger le sang. Si la graisse est devenue impure et la chair est restée valable, on doit asperger le sang. Il n'en va pas de même pour les autres offrandes consacrées, car bien que la chair soit devenue impure et que la graisse soit restée valable, on doit asperger le sang.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions